

Processus de transition démocratique

Garantir la transparence

Passé le putsch du 03 août qui a brisé un autoritarisme politico-institutionnel qui s'était traduit par un maillage des institutions sur la base d'un seul critère, celui de la loyauté envers le chef de l'Etat et, par conséquent, de la disparition progressive des contre-pouvoirs et la marginalisation de fait des partis d'opposition, la Mauritanie traverse actuellement, selon les termes du Premier ministre, "une phase cruciale de son histoire". En effet, les nouvelles autorités sont en train de poser les jalons indispensables à toute vie démocratique.

Lire en page 5

Processus de transition démocratique

Garantir la transparence

Suite de la Une

C'est dans cette optique que le Comité interministériel et la Commission technique chargée du processus de transition démocratique ont entamé leurs travaux, le 27 août dernier, à la maison de l'Assemblée nationale, sous la présidence du Premier ministre Ould Boubacar.

La mission assignée à ces organes est de proposer, selon les contours fixés par le Premier ministre, des mesures appropriées de nature à permettre la tenue dans des conditions raisonnables des échéances électorales en vue. Mais aussi de programmer les différentes phases du processus de transition et d'en assurer le suivi en concertation avec l'ensemble des forces politiques et des organisations de la société civile reconnues officiellement, ou qui pourraient l'être ultérieurement. Le Comité interministériel et la commission technique devront également, dans le cadre des prérogatives qui leur ont été fixées, examiner toutes les questions proposées relativement au référendum constitutionnel, première étape du processus.

Les membres de ces instances doivent aussi proposer "toutes les mesures pouvant garantir la transparence et la crédibilité des différents scrutins". En premier lieu, on peut citer la création d'une Commission nationale électorale indépendante, la proposition d'un agenda des élections, des mesures pratiques en vue de la révision des listes électorales et enfin la gestion matérielle des échéances prévues. La transparence des futures élections et les conditions de déroulement normal des scrutins dans le pays passent nécessairement par la mise en place d'une batterie de mesures et de tout un arsenal juridique et institutionnel adapté.

La mise en place d'une commission électorale indépendante -CENI- dont la mission devra être la supervision et le contrôle des opérations du processus électoral, constituera une première en Mauritanie. L'ancien régime n'a jamais voulu accepter cette vieille revendication de l'opposition

Mais à côté de ce qui se fera, il y a tout le travail en amont des élections pour lequel la nouvelle administration devra être neutre,

contrairement à la précédente, toute partielle, et où, dorénavant, les partis politiques devront pouvoir mettre le nez. Pour assurer une évolution positive de la démocratie, il était nécessaire de donner un signal fort allant dans le sens de la neutralité de l'administration. C'est dans cette optique que Sidi Mohamed Ould Boubacar a réitéré les engagements du Conseil militaire pour la justice et la démocratie, matérialisés par le projet d'ordonnance constitutionnel adopté lors de la dernière session du Conseil des ministres et consistant en ce que le président ainsi que les membres du CMJD, et le Premier ministre ne soutiennent aucun candidat, ne créent et même n'appuient aucun parti au cours de la période transitoire.

Le projet d'ordonnance constitutionnelle adopté lors de la dernière session du Conseil des ministres, matérialise l'inéligibilité du président et des membres du CMJD, le premier ministre et les membres du gouvernement au cours des prochaines échéances.

En raison de l'urgence de la situation et de la nécessité de se doter d'institutions démocratiques durant la période transitoire, un délai maximum ne pouvant excéder 24 mois a été fixé. Dès lors, les membres du Comité interministériel et de la commission technique devront, de l'avis du Premier ministre, prendre toutes les mesures appropriées pour présenter leur rapport final dans les meilleurs délais, 60 jours au plus tard. Les propositions issues de ces travaux, selon le souhait des autorités, devront faire l'objet d'une large concertation avec l'ensemble des partis politiques et les organisations de la société civile et ce conformément aux dispositions de l'article 5 du décret portant création de ce Comité interministériel.

"A cette occasion, souligne Sidi Mohamed Ould Boubacar, tous les Mauritaniens sont appelés, sans exclusive, dans un esprit d'équité, de concorde et de cohésion, à participer de manière active et efficace aux efforts déployés pour parvenir aux objectifs du processus de transition démocratique".